



La côte orientale sous la menace d'une pollution maritime

Durant toute la journée d'hier, la lutte contre les nappes d'eaux usées et de particules d'hydrocarbures issues d'un dégazage s'est poursuivie au large de la Plaine orientale. En fin de journée, leur progression vers le littoral semblait marquer le pas. Sans lever toutes les inquiétudes

Journée d'intense activité en mer, dans les airs et sur terre, hier, en Plaine orientale où le menace d'une pollution venue du large a conduit à la mobilisation générale des autorités et des collectivités dans un large périmètre s'étendant d'Aleria à Solenzara. En cause : la nappe d'eaux usées et de particules d'hydrocarbures issues de près de 35 kilomètres de longueur repêchée la veille et menaçait très clairement le littoral est de la Corse.

Avec l'arrivée en renfort hier matin de deux bâtiments de soutien et d'assistance de la marine nationale, le Jean et le Pionnier, les opérations de dépollution en mer se sont poursuivies toute la journée de samedi par pompage et chalutage de cette nappe. La nature du polluant, son odeur et sa couleur orientent les investigations vers l'hypothèse du dégazage d'un tanker, d'autant que la route maritime à proximité de laquelle a été retrouvée la nappe est habituellement empruntée par ce type de navire. Alors que cela est formellement interdit, certains commandants de navire n'hésitent pas à rejeter en pleine mer les eaux usées mélangées à de l'hydrocarbure de propulsion issues du nettoyage de leurs

dépêchés sur site en première instance faisaient état d'une nappe homogène, la situation s'est considérablement modifiée en fin de journée samedi. Tout d'abord scindée en deux dans la nuit de vendredi à samedi, la nappe s'est de nouveau divisée. Les observateurs aériens embarqués à bord du Falcon 50 de la marine nationale, tout comme les moyens maritimes, ont en effet fait état en fin d'après-midi d'une fragmentation des deux nappes principales. Plusieurs petites îlots d'eau grises variant entre 400 mètres et trois kilomètres de longueur apparaissent alors en surface.

Autre nouvelle plainte enregistrée, à 16 heures, les nappes se situaient pour la partie sud à six nautiques (un peu plus de 11 km) au large de l'Anse et dérivant toujours plus au sud vers le littoral de la côte. De la même manière, au nord du dispositif, la pollution de surface semblait plutôt s'éloigner des rivages entre Aleria et Ghisonaccia. En mer, les opérations de pompage et de chalutage de surface se poursuivent afin de récupérer un maximum de matières polluantes et ainsi épargner le rivage.

tion d'accès aux plages situées entre Aleria et Ventiseri, de jour comme de nuit, et ce pour une durée initiale de sept jours avec reconduction possible. La balnabilité sur ces sites est évidemment compromise.

C'est dans la matinée du vendredi 11 juin que les avions de chasse Mirage 2000 de l'escadron 2/5 ont signalé la première fois une nappe inhabituelle flottant à la surface de l'eau à une dizaine de kilomètres de la côte est de la Corse. Une fois la pollution confirmée par des photos aériennes expédiées par le Cedre (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation, contre les pollutions) et le Ceppol (Centre d'expertises pratiques de lutte anti-pollution), la préfecture maritime de Méditerranée a dépêché sur site la vedette des affaires maritimes Mimosa, le remorqueur Aléa de la société Erasme et la vedette des douanes françaises Libeccio. Des moyens très vite rejoints par les deux remorqueurs affrétés par la marine nationale. À terre, ce sont les pompiers de l'USC 5 (sécurité civile), ceux du service d'incendie et de secours de la Haute-Corse ainsi que les gendarmes qui ont rapidement été



Pollution en mer à l'est de la Corse : un important dispositif de lutte antipollution coordonné par la Préfecture Maritime de la Méditerranée. La pollution est répartie en deux nappes sur une longueur d'environ 19 nautiques (environ 35 kilomètres).

PREFECTURE MARITIME DE LA MEDITERRANEE

littoral de calé. Une infraction qui se commet habituellement de nuit et qui, pour des raisons financières, permet aux compagnies les plus négligentes d'éviter des économies.

Fragmentation de la nappe

Alors que dans la matinée du vendredi 11 juin, les nappes

À terre, la priorité a été donnée à la protection des plages et des espaces naturels à l'instar des étangs d'Ortola, de Diane et de Palu (lire ci-dessus). Ainsi, en coordination avec les élus de terrain, les embouchures des étangs concernés ont été ensablées ou protégées par des barrages naturels. Le préfet de Haute-Corse a déclenché le plan Polluac Terre et a pris un arrêté d'interdiction

engagée. Près de 80 personnels parés à lutter contre toute pollution du rivage. Ils seront maintenus sur leurs postes tant que le danger ne sera pas définitivement écarté.

Trois navires dans le viseur des autorités

Hier, dans l'après-midi, la ministre de la Transition écolo-

gique, Barbara Pompili, et la ministre de la Mer, Amélie Girardin, ont fait le déplacement depuis Paris (lire ci-dessus). Dès leur descente de l'avion de liaison ministérielle, elles ont embarqué dans un hélicoptère Puma de l'armée de l'air pour un survol de la zone et des opérations de dépollution qui s'y déroulent. La navigation dans cette partie est

de la Corse est particulièrement surveillée et réglementée. Les sémaphores de Sagro, de la Chiappa et de Pertusato, tout comme le Cross Corse disposent de moyens d'identification des navires ainsi que de leurs positions et traces, des éléments qui pourraient aider les services d'enquête. Une enquête qui s'annonce toutefois difficile dès lors que le navire

en infraction n'est pas pris en flagrant délit de dégazage. Pour l'heure, trois navires sont dans le collimateur des autorités. Qualifiés de « suspects » par la ministre de la Transition écologique, les délinquants de la mer risquent s'ils sont confondus dix ans d'emprisonnement et quinze millions d'euros d'amende.

PATRICK BONIN

« Les auteurs de ce dégazage subiront les foudres de la loi »

Le gouvernement a voulu montrer son implication dans la gestion de la pollution maritime au large de la côte Est de l'île en déplaçant sur place, hier après-midi, la ministre de la Transition énergétique, Barbara Pompili, et la ministre de la Mer, Annick Girardin. Une arrivée sur le tarmac de la base aérienne de Ventiseri ondulante devant une centaine d'hommes de la sécurité civile, au garde-à-vous devant leurs casques, un bateau de la gendarmerie nationale et, en guise de fond sonore, deux hélicoptères Puma tournoyant autour de la piste. Les deux ministres se sont voutées rassurantes. « Les services de l'État sont mobilisés, a souligné Barbara Pompili. Nous faisons tout notre possible pour limiter la pollution. Nous sommes allés sur la zone grâce aux moyens de l'État et nous avons des bateaux qui sont sur place à l'heure actuelle pour nettoyer les nappes existantes. »

Un acte sauvage

Un temps, on a cru que la zone de l'étang de Palu allait faire face à une marée noire comme la France



Le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, a fait part de ses inquiétudes à la ministre de la Transition écologique.

en a malheureusement connu par le passé. Fort heureusement, ce ne sera pas le cas. « On voit qu'il y a un déplacement de ces nappes qui sont en train de s'éloigner, a détaillé la ministre de la Transition écologique. Elles ont l'air de s'éloigner vers le sud. Nous ne sommes pas

concernés sur le naufrage de l'Elrika avec de l'huile de moteur de bateau qui s'étale là, ce sont des huiles usagées que l'on ramasse dans les cales et qui, normalement, doivent être déchargées dans les ports. Or, pour faire quelques économies, certains le font en pleine mer. »

Quant au bateau coupable de ce déchargement, la ministre Annick Girardin a affirmé qu'une enquête était en cours. « Nous avons localisé les bateaux qui étaient sur la zone, a-t-elle précisé. Ce sont trois navires qui devront être contrôlés dès leur arrivée dans leur port de



Barbara Pompili et Annick Girardin étaient présentes hier sur la base aérienne de Ventiseri.

destination. Ce qui est clair, c'est que nous ne lâcherons rien. Nous sommes arrivés ici pour trouver ceux qui ont déchargé sauvagement. Ce sont des voyous et ils seront traités comme tels. Nous allons poursuivre jusqu'au bout. Il y a un droit de l'environnement et un droit de la mer et tous ceux qui passent ici

doivent le respecter. C'est une question de bon sens et c'est un moyen de montrer que l'on ne laisse pas faire. Vous pouvez compter sur les services de l'État pour que les enquêtes soient diligentes. Les auteurs subiront les foudres de la loi. »

R.-M. S. ET P. B.